TABLEAU D'INFORMATION SUR CHAQUE ACTIF ÉLIGIBLE AU PER REGARD AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les frais de gestion annuels liés à un investissement dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) réduisent leur performance finale. Conformément à l'alinéa 2 de l'article L. 224-7 du Code monétaire et financier, le tableau ci-dessous a pour objectif d'informer les Participants, pour chaque FCPE éligible au PER, des frais prélevés et de l'impact de ces frais sur leur performance afin d'en tenir compte dans leurs choix d'investissement.

Les informations indiquées dans le tableau ci-dessous sont établies à partir des données du 31/12/2024 (du 31/12/2023 pour REGARD Épargne PME). Ce tableau sera actualisé tous les ans à destination des Participants au PER REGARD et mis à disposition sur le site www.regardbtp.com

L'Entreprise doit remettre à l'ensemble de ses salariés ce tableau lors de l'adhésion au PER REGARD.

Tableau d'information par actif

Code ISIN	Libellé	Indicateur de risque de l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé)	Performance brute de l'actif N-1 (A)[1]	Frais de gestion de l'actif (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)[2]	Performance nette de l'actif (A-B)[3]	Frais de gestion du plan (C)[4]	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)[5]	Performance finale (A-B-C)[6]
Fonds actions								
990000083559	REGARD ÉPARGNE Actions	4	6.94 %	1.98 % (dont 1.54 %)	4.96 %	0 %	1.98 % (dont 1.54 %)	4.96 %
990000116139	REGARD ÉPARGNE PME [7]	5	- 6.49 %	2.09 % (dont 0,74 %)	- 8.58 %	0 %	2.09 % (dont 0,74 %)	- 8.58 %
Fonds obligations								
990000083599	REGARD ÉPARGNE Obligataire	2	3.05 %	1,09 % (dont 0,75 %)	1.97 %	0 %	1,09 % (dont 0,75 %)	1.97 %
Fonds mixtes								
990000083549	REGARD ÉPARGNE Prudent	2	3.31 %	1.24 % (dont 0,9 %)	2.07 %	0 %	1.24 % (dont 0,9 %)	2.07 %
990000083569	REGARD ÉPARGNE Équilibre	3	4.23 %	1.41 % (dont 1,05 %)	2.81 %	0 %	1.41 % (dont 1,05 %)	2.81 %
990000083579	REGARD ÉPARGNE Dynamique	3	4.66 %	1,94 % (dont 1,55 %)	2.72 %	0 %	1,94 % (dont 1,55 %)	2.72 %
990000084579	REGARD ÉPARGNE Flexible & Solidaire	3	4.77 %	1.32 % (dont 0,8 %)	3.45 %	0 %	1.32 % (dont 0,8 %)	3.45 %
Fonds monétaires								
990000083589	REGARD ÉPARGNE Monétaire	1	4.10 %	0.55 % (dont 0,275%)	3.55 %	0 %	0.55 % (dont 0,275%)	3.55 %

Gestion réalisée par la société de gestion de portefeuille PRO BTP FINANCE

1. Correspond à la performance du fonds avant que les frais de gestion ne soient prélevés.

2. Les frais de gestion de l'actif correspondent aux frais prélevés par les sociétés de gestion sur les encours sous gestion des FCPE dont une partie est rétrocédée aux distributeurs selon un taux de rétrocession de commissions. Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation des fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution et peuvent, éventuellement, être en partie redistribués sous forme de rétrocessions de commission au profit du/des distributeurs et du gestionnaire du plan (avant-dernière colonne du tableau). Ils sont pris avant le calcul de la Valeur Liquidative des fonds et par conséquent en réduisent les performances. Source : Document d'Informations Clés (DIC), Coûts récurrents prélevés chaque année : Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation + Coûts de transaction.

3. Correspond à la performance brute diminuée des frais de gestion de l'actif.

4. Les frais de gestion du plan correspondent aux frais récurrents liés à la tenue de comptes titres prélevés sur le plan. Ces frais sont en principe à la charge de l'entreprise pour les salariés présents et à la charge de l'épargnant pour les salariés partis et retraités . REGARDBTP n'applique pas de frais de gestion du plan prélevés sur les comptes des épargnants y compris ceux, salariés et non-salariés, qui ont quitté l'Entreprise .

5. Correspond à la somme des frais de gestion de l'actif et des frais de gestion du contrat dont une partie est rétrocédée aux distributeurs selon un taux de rétrocession de commissions.

6. Correspond à la performance brute diminuée des frais de gestion de l'actif et des frais de gestion du plan.

7. Fonds réservé exclusivement à la gestion pilotée du PER. Non éligible à la gestion libre.

LE TRI FACILE
BAC DE TRI